

CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 19 juillet 2018

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 9

Date de convocation : 12 juillet 2018

Conseillers absents excusés : Didier Camelin pouvoir à P. Drogrey A. Labbez pouvoir à Guy Depierre, Denis Clerc procuration à C. Aubry, Rachida Lalouhl procuration à Sylviane Mignot, Michel Etiévant, Stéphanie Le Peltier

Secrétaire de séance : Denise Callier

Ordre du jour :

Le Maire donne lecture des comptes-rendus des 9 mai et 27 juin 2018 approuvés à l'unanimité.

1. Délibération maîtrise d'œuvre et travaux télécom rue du quartier Saillard

Le Conseil municipal accepte les devis d'Orange d'un montant de 321.00€HT pour la maîtrise d'œuvre et 647.51 €HT pour les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique.

2. Délibération servitude de passage + prix du terrain rue Bardenet

Le conseil municipal accepte d'acheter à Mr Viganoni, le terrain cadastré AN 740 ou se situe le transformateur d'une surface de 8m² pour un montant de 100€et prend en charge les frais de la construction de la servitude de passage sur le terrain de Mr Viganoni. Cette servitude permettra l'accès à la commune au poste de refoulement mais aussi l'accès au terrain de Mr Trabut parcelle AN 742.

3. Délibération ramassage des lactaires

Le conseil municipal refuse le projet de convention d'adhésion au groupement d'employeurs concernant le ramassage des lactaires sanguins : les communes forestières et l'ONF embaucheraient des cueilleurs saisonniers pour le ramassage des champignons qui seraient ensuite vendus à un négociant, ce dispositif nécessite une mutualisation des recettes et des dépenses entre les communes forestières au prorata de la surface résineuse. Un arrêté municipal a déjà été pris l'année dernière pour limiter le ramassage de champignons à 2kg par personne et par jour.

4. Délibération convention assainissement

Le conseil municipal accepte la convention de déversement des eaux usées de la commune de Mesnay dans le réseau d'assainissement de la commune d'Arbois : cette convention prévoyait à l'origine des pénalités en cas de déversement de + de 30% de volume d'eaux de pluie dans les eaux usées. Un avenant a été rédigé afin de supprimer l'article concernant ces pénalités.

5. Travaux forestiers

Le conseil municipal accepte les devis de jura sylvi d'un montant de 595 €HT pour les travaux de dégagement manuel des résineux de la parcelle 32r.

Questions diverses

- L'opération brioches aura lieu du 1^{er} au 7 octobre 2018. Les personnes intéressées pour la vente peuvent s'inscrire en mairie, cette année 110 brioches seront vendues.
- Suite à la consultation des parents nous vous informons le ramassage scolaire se fera aux Regains pour la rentrée prochaine : 53 personnes ont répondu favorablement pour les Regains et 23 personnes pour les arrêts SAPACEN et Bardenet.